

ASIA – Aide au paiement aux frais de caution des familles monoparentales

Les prestations d'action sociale sont des prestations à caractère facultatif. Il résulte de ce principe qu'elles ne peuvent être accordées que dans la limite des crédits prévus à cet effet et que leur paiement ne peut donner lieu à rappel.

**Date limite de réception de la demande dans le service
Date du premier jour du bail + 4 mois**

I. Objectif :

Apporter une aide au paiement des frais de caution des familles monoparentales.

Plafond des ressources-barème d'attribution :

L'attribution de l'aide et son montant sont fonction du **Quotient Familial (Q.F)** déterminé à partir du **revenu brut global** figurant sur l'avis d'imposition (n-1) portant sur les revenus (n-2) et du nombre de parts **du personnel demandeur**.

Le QF ainsi calculé ne doit pas être supérieur à 12 400 €.

Comment calculer votre QF :

$$\text{QF} = \frac{\text{Revenu brut global}}{\text{Nombre de parts}}$$

Quotient familial – QF	Montant maximum de l'aide
QF < 8 500€	420 € (plafonné à 50% du dépôt de garantie)
8 500 € < QF ≤ 12 400 €	300 € (plafonné à 50% du dépôt de garantie)

II. Modalités d'attribution :

Etre une famille monoparentale non éligible au FSL (Fond de solidarité logement) et à l'AIP (aide à l'installation des personnels) et devoir déménager pour une des raisons suivantes :

- **Raisons familiales** (modification de la composition familiale : séparation, décès)
- **Non renouvellement du bail par le propriétaire ou bailleur** (ou expulsion),
- **Fin d'hébergement temporaire** (logement précaire, hébergement à titre gratuit ou d'urgence)
- **Un logement permettant de réduire les charges de loyer**
- **Cette aide n'est accordée qu'une seule fois au cours de la carrière.**

Le dossier **complet** doit être retourné (**imprimé de demande et pièces justificatives**) au Rectorat
Au bureau de l'Action sociale en faveur des personnels

Tout dossier incomplet sera retourné

Renseignements concernant le demandeur (agent)

Nom d'usage : Prénom :

Nom patronymique :

N° Sécurité Sociale : Date de naissance :

Célibataire Veuf ou veuve Séparé€ Divorcé(e)

Situation familiale depuis le :

Adresse personnelle :

.....

Tél : Courriel :

Etablissement d'affectation :

Grade / Fonction :

Renseignements concernant les personnes vivant au foyer (autres que le demandeur)

Enfants à charge

Nom et prénom	Date de naissance	Situation scolaire
---------------	-------------------	--------------------

.....

.....

.....

.....

Renseignements concernant le logement :

Date de début du bail :(4 mois maximum avant dépôt de dossier)

Date de la séparation :(12 mois maximum si fait générateur)

Montant des frais de caution versés :

Montant de l'ancien loyer (le cas échéant) :

Montant du nouveau loyer :

Je certifie sur l'honneur n'avoir perçu aucune prestation de même nature (AIP ou FSL) pour ce logement et que les renseignements portés sur la présente demande sont exacts.

Je m'engage à signaler immédiatement tout fait nouveau modifiant la présente demande.

Fait à le

Signature

« Les personnes qui auraient fait sciemment des déclarations inexactes ou présenté des attestations mensongères

ATTENTION

Un parent (mère ou père) est considéré comme « isolé » lorsqu'il se trouve dans un des cas suivants :

- Il vit seul dans un logement où ne vit pas un autre adulte qui ne soit pas à sa charge;
- Il vit dans un logement où réside un autre adulte qui n'est pas à sa charge, et avec lequel il ne pourrait pas se marier ou conclure un Pacs (par exemple: père, mère, grands-parents (ascendants), enfant à charge ou non (descendants), frère, sœur, cousin (collatéral).

Pièces à fournir impérativement

- **Un relevé d'identité bancaire ou postale**, original et récent du compte sur lequel est versé votre salaire
- **Une copie de l'avis d'imposition de l'année N-1** portant sur les revenus N-2 **complète et lisible du demandeur**
- **Justificatif de la situation monoparentale** : une attestation sur l'honneur manuscrite ainsi qu'un justificatif de la CAF (avis de situation.), justificatifs de séparation ou avis de décès du conjoint/second parent le cas échéant,
- Copie intégrale du livret de famille tenu à jour
- Copie du contrat de travail d'une durée initiale d'au moins 6 mois pour les agents non titulaires
- **Copie dernier bulletin de salaire du demandeur**

- **Concernant le logement :**

Justificatifs des frais de caution engagés et copie du bail et de la 1ère quittance de loyer

Justificatifs des motifs de déménagement :

Si la situation de séparation et de monoparentalité sont antérieures au déménagement :

En cas de non renouvellement du bail : attestation du propriétaire ou bailleur

Tout justificatif lié à l'ancien logement (exemple en cas de fin d'hébergement temporaire ou de nouveau logement permettant de réduire les charges)

TOUTE MODIFICATION DE SITUATION DEVRA ÊTRE SIGNALÉE AU BUREAU DE L'ACTION SOCIALE DE LA DSDEN DE VOTRE LIEU D'AFFECTATION (résidence administrative)

Dossier à renvoyer

**RECTORAT – SAMIS
Bureau Action Sociale en faveur des personnels**

75, rue Saint-Roch – CS 87703

31077 TOULOUSE CEDEX 4

social@ac-toulouse.fr

ASIA « Aide au paiement aux frais de caution « familles monoparentales»

NOM et Prénom du bénéficiaire (agent) :

NOM(s) et Prénom(s) des enfants :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Revenu brut global : **QF :**

Nombre de parts :

Cadre réservé à l'administration

DEMANDE DE PAIEMENT

Revenu brut global : **QF :**

Nombre de parts :

Montant attribué : **N° de DP :**

BOP :
(réservé à l'administration)

N° tiers CHORUS :
(réservé à l'administration)